



## AVIS AUX MEMBRES

N° 2011 – 021

Le 4 février 2011

### RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ Fronteer Gold Inc. (FRG) Plan d'arrangement

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Fronteer Gold Inc. (« Fronteer Gold ») et Newmont Mining Corporation (« Newmont ») ont annoncé le 3 février 2011 qu'ils ont conclu un accord aux termes duquel Newmont acquerra, dans le cadre d'un plan d'arrangement, toutes les actions ordinaires en circulation de Fronteer Gold. En vertu de ce plan d'arrangement, les actionnaires de Fronteer Gold recevront, pour chaque action ordinaire détenue, 14,00\$CA en espèces ainsi qu'une action ordinaire d'une nouvelle société nommée Pilot Gold. La portion en espèces représente une prime d'approximativement 37% par rapport au cours de clôture des actions ordinaires de Fronteer Gold au TSX le 2 février 2011. Une fois la transaction complétée, les actionnaires de Fronteer Gold détiendront une participation globale de 80,1% dans Pilot Gold. Selon le plan d'arrangement, les actions ordinaires de Pilot Gold seront regroupées sur un ratio de 1 pour 4.

L'acquisition est conditionnelle à l'approbation d'au moins 66 2/3% des actionnaires de Fronteer Gold, dont les votes seront exprimés lors d'une assemblée extraordinaire qui devrait se dérouler au début d'avril 2011. Si la transaction est approuvée, elle sera complétée au deuxième trimestre de 2011. L'acquisition est également conditionnelle aux approbations réglementaires requises.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTION SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le Service aux membres de la CDCC.

Glenn Goucher  
Président et chef de la compensation